



## ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DE FOOTBALL

**Samedi 4 septembre 2021**

à l'Espace communal aux Bois/JU organisée par le FC Les Bois

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE L'ANF**

Présidence : Mario Chatagny  
Secrétaire du procès-verbal : Laura Botteron, secrétaire du Comité central  
Début de l'Assemblée : 09h30 (heure de convocation) 09h40 (début d'assemblée)

#### **Ouverture de l'Assemblée**

Cette 121<sup>ème</sup> Assemblée ordinaire des délégués est ouverte par Mario Chatagny, Président de l'ANF.

Les membres du Comité Central présents sont : Mario Chatagny, Président, Pascal Bégert, Cédric Fuchs, François Murith, Christopher Clark, Laura Botteron.

Remerciements particuliers au FC Les Bois qui nous accueille cette année dans le cadre de son 60<sup>ème</sup> anniversaire. Nos sincères félicitations pour cet anniversaire, nos remerciements pour l'organisation de cette assemblée et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

\*\*\*

*La parole est donnée à Monsieur Vincent Berger, membre du FC Les Bois.*

Salutations et bienvenue à nos hôtes, nos membres d'honneur et nos invités :

#### Invités :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| – M. Martial Courtet    | Ministre jurassien du Département de la formation, de la culture et des sports |
| – M. Gabriel Bilat      | Conseiller communal des Bois   |
| – M. Dominique Blanc    | Président de l'ASF   |
| – M. Christophe Girard  | Président de la CA de l'ASF  |
| – M. Sébastien Chételat | Président de l'ass. cantonale des Musiques neuchâtelaises                      |
| – M. Richard Gigon      | Membre de la commission LoRo-Sport Neuchâtel                                   |
| – M. Michel Hofer       | MV.Sportlive à Bôle  |
| – M. Ludovic Gonthier   | Représentant de la BCN, notre sponsor  |

#### Régions et associations amies :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| – M. Pascal Chobaz         | Président de l'ACGF               |
| – M. Javier Gonzalez       | Vice-président de l'ACGF          |
| – M. Benoît Spicher        | Président de l'AFF                |
| – Mme Roxanne Meyer Keller | Membre du Comité central de l'AFF |
| – M. Christophe Chaillet   | Vice-président de l'ACVF          |

Le Président d'honneur et les membres d'honneur suivants :

- M. Alain Grosjean Président d'honneur et membre du Comité central de la Ligue Amateur
- M. Pierre-Alain Beuret Membre d'honneur
- M. Pierre Cornu Membre d'honneur
- M. Georges Fillistorf Membre d'honneur
- M. Roland Guillod Membre d'honneur
- M. Willy Güder Membre d'honneur
- M. Pierre Gunthard Membre d'honneur
- M. Armando Loss Membre d'honneur
- M. Antonio Montemagno Membre d'honneur
- M. Denis Perrenoud Membre d'honneur
- M. Jean-Pierre Plancherel Membre d'honneur
- M. Gérard Prétot Membre d'honneur
- M. Bernard Renevey Membre d'honneur
- M. Daniel Rohrer Membre d'honneur
- M. Michel Richard Membre d'honneur
- M. Cyril Vuillemin Membre d'honneur

Salutations également à toutes les Commissions de l'ANF, commissions d'arbitrage, techniques et juniors, commission de jeu, de recours, commission des terrains et commission fair-play ainsi qu'aux représentants de la presse régionale et à notre chef technique, M. Daniel De Martini.

Se sont excusés :

- Mme Crystel Graf Conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports du canton de Neuchâtel
- M. Pierre Dubois Président d'honneur de l'ANF
- M. Mauro Camozzi Membre d'honneur
- M. Gino Gioria Membre d'honneur
- M. François Kummer Membre d'honneur
- M. Georges Sandoz Membre d'honneur
- M. Marco Torelli Membre d'honneur
- M. Claude Roulet Membre d'honneur
- M. Lionel Tschudi Notre arbitre international
- M. Mahmoud Bouzelboudjen Président de la commission d'éthique sportive et Fair-Play ANF
- M. Lionel Capelli Président de la commission de recours de l'ANF
- Mme Aurélie Planas Membre de la commission de recours de l'ANF
- M. Alain Ribaux Membre de la commission de recours de l'ANF
- M. Jacky Borruat Président de l'Ass. Jurasienne de football
- M. Marco Begni Solothurner Fussballverband
- M. Domenico Martinello Fédération tessinoise de football
- M. Markus Berwet Innerschweizerischer Fussballverband
- M. Pascal Buser Fussballverband Nordwestschweiz.
- M. Patrick Meier Zürich Fussballverband.
- M. Rolf Aeberhard Service des Sports de la ville de La Chaux-de-Fonds.
- M. Arnaud De Coulon Service des sports du canton de Neuchâtel

- M. Gilles Jaquet Service des sports du canton de Neuchâtel
- M. Gabriel Robert Commission des terrains de jeu
- M. Patrick Pollicino Service des Sports ville de Neuchâtel
- M. Emmanuel Libert Président de l'Association cantonale neuchâteloise de gymnastique
- M. Henri Gillard Président des vétérans de l'ASF NE du Bas.
- ASF Département technique.

Nos hommages et nos pensées particulières à nos amis disparus, membres de notre association, de nos familles ou de nos clubs :

- M. Emile Amstutz Membre d'honneur
- M. André Moret Ancien président du FC Lignières
- Mme Huguette Mouraux Parents de Mme Perrissinotto, membre du FC Bôle et beaux-parents de Renzo Perrissinotto, entraîneur au sein de l'ANF.
- M. Souverain Nkiambi Joueur des juniors A du FC Le Parc, décédé en pratiquant son hobby.
- M. Rodolfo Fabrizio Membre fondateur, premier entraîneur et premier président de l'AS Vallée.
- Mme Celia Gay Wilsher Maman de Terry Wilsher, ancien entraîneur et membre de diverses commissions de Neuchâtel Xamax.
- Mme Joséfa Alcalá-Villena Épouse de Andres Villena, membre d'honneur de notre association.
- M. Jean-Eric Wenger Ancien entraîneur, joueur et président central du FC Boudry
- M. Elio Peruccio Membre d'honneur et ancien Président de la commission de recours.
- M. Joao Sargento Papa de Manu Sargento, joueur et responsable de la deuxième équipe du FC Peseux-Comète.

En leur souvenir, un instant de silence est observé pour honorer leur mémoire.

Régulièrement convoquée selon l'art. 19 des statuts de l'ANF, en date du 3 août 2021 nous pouvons délibérer valablement. Aucune demande de modification de l'ordre du jour nous est parvenue. Nous pouvons donc nous en tenir à celui qui est en votre possession.

Chaque club étant en possession de sa carte de vote, nous prions les personnes désirant prendre la parole de se nommer et de donner le nom de leur club.

## ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

### 1. PRÉSENCE DES CLUBS

• Clubs convoqués	51
• Clubs présents à l'ouverture de l'assemblée	50
• Majorité simple	26
• Majorité des $\frac{3}{4}$	38
• Absents	1

### 2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés comme scrutateurs les représentants des clubs suivants :

- Table 1: Raphaël Bovy, FC Sonvilier
- Table 2 : Alexandre Pages, FC Val-de-Ruz
- Table 3 : René Ansermet, FC Le Landeron
- Table 4 : Nicola Evangelista, FC Cornaux

\*\*\*

*La parole est donnée à Monsieur Martial Courtet, ministre jurassien du Département de la formation, de la culture et des sports.*

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

Conformément aux dispositions de l'art.31 des statuts de l'ANF, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués tenue à Couvet le 5 septembre 2020 a été publié sur le site ANF le 29 octobre 2020.

Question du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

**Remarque :** A l'assemblée des délégués 2020, il avait été indiqué qu'il y avait eu un changement d'appellation des ligues de Futsal, ce n'est plus la Ligue A et la Ligue B. Les changements n'ont pas été fait dans le rapport d'activité annuel (page 91).

Réponse du Comité central : Effectivement, le Comité central a omis ce détail, les modifications seront prochainement faites.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un levé des cartes de vote et les remerciements vont à son auteur Laura Botteron.

### 4. RAPPORTS ANNUELS

Les rapports annuels ont été envoyés aux clubs avec l'envoi de la plaquette ANF intitulée : « Rapports d'activités, saison 2020/2021 ». Ces rapports sont parvenus aux clubs bien tardivement et le Comité central présente ses excuses pour ce retard.

Nous soumettons les présents rapports à l'acceptation des clubs sans autre commentaire :

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Rapport de la commission technique et des juniors
- 4.3 Rapport du chef technique
- 4.4 Rapport du football féminin

- 4.5 Rapport de la commission d'arbitrage
- 4.6 Rapport de la commission des seniors
- 4.7 Rapport de la commission de recours
- 4.8 Rapport de la commission de jeu
- 4.9 Rapport commission Futsal
- 4.10 Rapport commission Fair-Play
- 4.11 Rapport commission des terrains

Question du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

#### 4.1 Rapport du président

**Remarque :** M. Gunthard déplore que le rapport du Président ne mentionne pas la solidarité des clubs envers le FC Couvet suite à l'assemblée des délégués 2020 où les clubs ont accepté qu'un montant de CHF 40.- leur soit facturé en faveur du FC Couvet. Il indique que le mot « solidarité » aurait dû être mentionné.

Réponse du Comité central : Le Comité central prend note de cette remarque et précise que le procès-verbal de l'assemblée des délégués de 2020 mentionnait justement que le mot « SOLIDARITE » existait encore dans le football neuchâtelois. Un grand merci aux clubs pour cette décision.

#### 4.3 Rapport du chef technique

**Remarque :** Le nombre de buts mis à disposition par l'organisation Brack.ch est de 20 unités et non pas 30.

Réponse du Comité central : C'est noté.

#### 4.4 Rapport du football féminin et rapport commission Fair-Play

**Remarque :** Pas de signature d'auteur, le nom de la personne qui édite le rapport devrait figurer.

Réponse du Comité central : La raison pour laquelle le nom de l'auteur ne figure pas sur le rapport du football féminin est qu'il n'y avait plus de président/e à la tête de la commission. Toutefois, les prochains rapports mentionneront le nom des auteurs.

#### 4.7 Rapport de la commission de recours

**Remarque :** Il est mentionné qu'un antécédent récent a été pris en compte par la Commission de jeu pour la fixation d'une sanction. On entend quoi par antécédents récents ? Si une personne a reçu une sanction il y a 2 ans, est-ce considéré comme un antécédent ?

Réponse du Comité central : De manière générale, la Commission de Jeu tient compte des antécédents des joueurs, entraîneurs ou officiels lors de la fixation des sanctions. Elle tient compte des antécédents sur une période de 10 ans et ceux-ci font entièrement partie des circonstances aggravantes ou atténuantes qu'elle peut appliquer lorsqu'elle doit se déterminer sur le type et l'étendue des mesures disciplinaires à prononcer.

Les rapports précités sont approuvés à l'unanimité par levée de carte de vote.

Des remerciements sont adressés à toutes les auteures et tous les auteurs de ces rapports par le président, Mario Chatagny.

## **5. RAPPORT FINANCIER**

La parole est donnée à M. François Murith pour commenter le bouclage de la saison 2020/2021 ainsi que le versement fait aux clubs en fin de saison 2020/2021.

La pandémie de la COVID-19 a à nouveau marquée la saison 2020/21 de son empreinte, tant sur un plan sportif que sur un plan comptable. Heureusement, notre association a bénéficié d'une aide imprévue de la Loro-Sport d'un montant de CHF 150'000.00. Ce montant a été redistribué en grande partie à tous nos clubs. Comme mentionné dans le rapport, il est souligné devant l'assemblée, le rôle important joué par la commission Loro-Sport qui, d'une manière extrêmement rapide et sans aucune complication administrative, a permis au football neuchâtelois de passer ces deux saisons sans subir trop de dommages. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Comme les actifs n'ont pas pu disputer le 2ème tour de la saison 2020/2021, le comité central de l'ANF a décidé de ristourner aux clubs certaines cotisations encaissées, à savoir la cotisation club, la contribution pour le chef technique ainsi que la contribution pour la commission technique, soit un montant total de CHF 57'810.00 qui sera prochainement viré.

Lors de la dernière assemblée, je vous avais présenté un exercice déficitaire de CHF 19'544.55. Les comptes de l'ANF clôture sur un bénéfice de CHF 7'926.38. qui servira à reconstituer le montant pris sur la réserve, la saison dernière.

### **Question du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :**

**Question :** À l'assemblée des délégués de 2020, les clubs ont tous payé CHF 40.- par club par solidarité envers le FC Couvet pour le repas qui n'a pas pu être organisé en raison de la situation sanitaire, est-ce qu'il y a une part qui a été versée par l'ANF pour le FC Couvet ?

**Réponse du Comité central :** Oui, l'ANF a versé un montant forfaitaire au FC Couvet basé sur le bénéfice fait par les autres clubs les dernières années. Ce montant comprend les 50 x CHF 40.- encaissés aux clubs.

**Question :** Le poste de « formation des arbitres, juniors D et E » concerne uniquement la formation des arbitres ?

**Remarque :** Les rapports d'arbitre dans ces catégories sont souvent lacunaires.

**Réponse du Comité central :** Le poste concerne la formation des arbitres et les équipements qui leur seront remis, une partie est payée par l'arbitre et le reste est pris en charge par l'ANF. Au niveau de la qualité des rapports d'arbitre, ils ne sont effectivement pas toujours remplis de manière correcte mais les juniors E et D ne sont pas obligés de faire un rapport complet et définitif, ils doivent indiquer le résultat final et les sanctions données. Toutefois, le Comité va informer le responsable des arbitres juniors pour qu'il puisse reprendre et tenter d'améliorer ce point.

**Question :** Quels sont les frais liés à l'informatique ?

**Réponse du Comité central :** L'ANF paie le matériel et le support donné par l'ASF, nous venons d'ailleurs de renouveler une partie du matériel qui devenait assez désuet.

**Question :** Est-il envisageable que le comité fasse le nécessaire pour que le site internet de l'ANF soit mis à jour ?

**Réponse du Comité central :** Oui, nous avons commencé à le moderniser et nous allons continuer de le mettre à jour.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par levée de carte de vote.

## **6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTE**

La vérification des comptes s'est tenue le 22 juillet 2021 dans les locaux de l'ANF et a été effectuée par le FC Le Locle et le FC Les Brenets. Du fait de la présence de 3 personnes, les suppléants les FC Corcelles-Cormondrèche et le FC Bôle n'ont pas été convoqués.

Les comptes 2020/2021 (exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021) ont donc été vérifiés par les représentants des clubs mentionnés et M. Christophe Robert du FC Les Brenets a été désigné pour donner lecture du rapport des vérificateurs de compte. Il indique que les pièces comptables ont été mises à disposition et vérifiées, que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité, que celle-ci est tenue avec exactitude et que la tenue des comptes est saine.

Au nom des vérificateurs des comptes, il prie donc les clubs de manifester leur approbation et d'en donner décharge au responsable des finances par acclamation. Aucune question n'est posée, l'Assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

## **7. BUDGET**

Le budget est présenté par François Murith et comme les dernières saisons, le Comité central propose aux clubs un budget presque équilibré avec un total de charges de CHF 659'900.00 pour un total des produits de CHF 653'500.00.

Le détail de ce budget figure dans le rapport financier, il n'appelle donc pas de commentaires particuliers.

Pour terminer, François Murith prend congé de cette assemblée après plus de 50 années passées au service des finances du football, soit pendant 38 ans comme responsable de la comptabilité de l'ASF, puis pendant 12 ans comme caissier de l'ANF. Il remercie les clubs pour leur agréable collaboration et également les responsables des finances avec lesquels il a toujours entretenu d'excellents contacts.

Le budget est accepté à l'unanimité par levée des cartes de vote.

\*\*\*

*La parole est donnée à Monsieur Gabriel Bilat, conseiller communal des Bois.*

## **8. ÉLECTIONS**

### **8.1 Élection du président de l'association**

Mario Chatagny se représente pour un nouveau mandat de deux ans, il est élu à l'unanimité. Il remercie les clubs pour le soutien témoigné pour son élection et souhaite continuer à servir et développer, avec l'aide du comité central, le football neuchâtelois.

### **8.2 Élection des membres du Comité central**

Les membres du comité central qui ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans sont :

M. Pascal Bégert	Vice-président de l'ANF et Président de la C.T et des Juniors.
Mme Laura Botteron	Secrétaire du comité
M. Christopher Clark	Président de la commission Seniors et Futsal.
M. Cédric Fuchs	Président de la commission d'arbitrage

Les membres sont élus par acclamations.

### **8.3 Élection d'un nouveau membre du Comité central (responsable des finances)**

Le comité central a le regret de prendre congé d'un de ses membres, M. François Murith, responsable des finances.

Le Comité central voit partir un grand ami et serviteur du football neuchâtelois mais également une personne très compétente et professionnelle. Le Comité tient à le remercier pour tout le travail effectué et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Pour le remplacer, le comité central vous propose M. David Clark, qui n'est autre que le père de Christopher Clark, membre du comité central.

M. David Clark est élu par acclamations, le comité central le félicite pour cette élection et se réjouit de pouvoir compter sur lui et collaborer avec lui.

### **8.4 Élection de la présidente de la Commission de Jeu**

Suite à l'absence prolongée du président M. Skander Agrebi, le Comité central, dans sa séance du 22 octobre 2020, a décidé d'élire ad intérim Mme Laura Botteron à la présidence de la Commission de Jeu pour le remplacer. Les clubs de l'ANF ont été avertis par communiqué du 29 octobre 2020.

M. Skander Agrebi a renoncé à poursuivre ses activités au sein de cette commission et de ce fait à une nouvelle élection en 2021. Le Comité central souhaite donc élire à la présidence Mme Laura Botteron qui est membre de la Commission de Jeu depuis plusieurs années. Ses connaissances, son engagement et son sérieux sont ses qualités premières au sein de cette commission.

Mme Laura Botteron est élue par acclamations, le comité central la félicite pour cette élection et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle mission.

### **8.5 Élection des membres de la Commission de Jeu**

Les membres de la Commission de Jeu qui ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans sont :

Mme Joanna Bowman	Membre
Mme Sandra Pereira	Membre
Mme Orane Suter	Membre
M. Gautier Aubert	Membre
M. Pierre-Alain Beuret	Membre
M. Mario Chatagny	Membre
M. Alain Grosjean	Membre
M. Sébastien Weibel	Membre
M. Steve Duperret	Secrétaire général

Les membres de la Commission de Jeu sont élus par acclamations.

M. René Jeanneret qui était membre de la Commission de Jeu jusqu'à ce jour a décidé de ne pas reconduire son mandat. Le comité central tient à le remercier pour son investissement et pour les 10 ans passés au sein de cette commission.



## **8.6 Élection de deux nouveaux membres de la Commission de Jeu**

Pour renforcer la Commission de Jeu, le comité central souhaite élire, pour une période de 2 ans, deux nouveaux membres, M. Eric Gros et M. Nejat Haciomeroglu.

Les deux nouveaux membres de la Commission de Jeu, présents lors de cette Assemblée, sont élus par acclamations, le comité central les félicite pour cette élection et leur souhaite plein de succès dans cette nouvelle mission.

## **8.7 Élection du président et des membres de la Commission de recours**

Les membres de la Commission de recours qui ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans sont :

M. Lionel Capelli           Président

Mme Aurélie Planas       Membre

M. Alain Ribaux           Membre

M. Kiliann Witschi       Membre

M. Joël Vuillemier       Membre

Les membres de la Commission de recours sont élus par acclamations.

M. Bernard Renevey qui était membre de la Commission de recours jusqu'à ce jour a décidé de ne pas reconduire son mandat. Le comité central tient à le remercier pour son investissement et pour la vingtaine d'années passées au sein de cette commission.

## **8.8 Élection d'un nouveau membre de la Commission de recours**

Pour renforcer la Commission de recours, le comité central souhaite élire, pour une période de 2 ans, un nouveau membre en la personne de Mme Rosaria Cirillo.

Mme Rosaria Cirillo a été informée tardivement de la date de l'Assemblée, elle n'a malheureusement pas pu se libérer et n'est donc pas présente. Elle est élue par acclamations, le comité central la félicite pour cette élection et lui souhaite plein de succès dans cette nouvelle mission.

## **8.9 Élection des vérificateurs de comptes**

Les comptes de l'exercice 2020/2021 ont été vérifiés par les clubs du FC Le Locle et du FC Les Brenets.

Les suppléants les FC Corcelles-Cormondrèche et FC Bôle deviennent donc vérificateurs de comptes pour la saison 2021/2022.

Nous devons donc nommer deux nouveaux suppléants, et le tournoi indique que le tour revient aux clubs du district du Val-de-Travers : FC Fleurier – FC Môtiers – FC Couvet – FC Saint-Sulpice.

### **Propositions :**

1. Le FC Fleurier
2. Le FC Saint-Sulpice

Approbation à l'unanimité par carte de vote, les deux clubs sont donc nommés en qualité de vérificateurs de comptes suppléants pour la saison 2021/2022.

\*\*\*

*La parole est donnée à M. Dominique Blanc, Président de l'ASF.*

## **9. PROPOSITIONS**

### **9.1 Comité central**

Aucune.

### **9.2 Des clubs**

Aucune.

## **10. ADMISSION – DÉMISSIONS - FUSIONS**

### **Admission**

Aucun nouveau club admis.

### **Démission**

Les clubs de Azzuri, AP Val-de-Travers et Sporting Club Cressier ont été officiellement radiés de l'ASF et donc de l'ANF lors de l'assemblée ordinaire des délégués de l'ASF du samedi 29 mai 2021.

## **11. ORIENTATION CONCERNANT LE CHAMPIONNAT ET LA « COUPE NEUCHÂTELOISE »**

### **Championnat**

Le championnat a repris officiellement le week-end des 20 au 23 août 2021.

Les groupes de 2ème et 3ème ligue sont complets.

Concernant la 4ème ligue, le comité central a fait beaucoup d'efforts afin de former 3 groupes de 10 équipes. Finalement, alors que les groupes avaient été formés, nous avons enregistré le retrait de Bosna NE II. De ce fait, nous nous sommes retrouvés avec seulement 29 équipes. Il y aura donc 2 groupes à 10 équipes et un groupe à 9 équipes. A la fin de la saison 2021-2022 et comme déjà annoncé à plusieurs reprises, ce sont en principe 7 équipes (les deux dernières de chaque groupe et le perdant d'un mini tournoi des équipes classées au 8ème qui seront reléguées en 5ème ligue, de façon à ne rester qu'avec 2 groupes de 4ème ligue avec 12 équipes, pour la saison 2022-2023,

En 5ème ligue, afin de ne pas revivre le scénario de la saison passée, nous avons formé un seul groupe avec 13 équipes.

Au printemps 2022, un championnat des seniors 30+, nouveau format, débutera officiellement. Des informations vous seront transmises tout prochainement. En cas d'intérêts, Christopher Clark se tient à disposition.

Le championnat n'a pas commencé que nous avons déjà des problèmes liés à l'arbitrage des rencontres. En effet, en raison de blessures, tests physiques non effectués ou ratés, causeries non suivies, arbitres pratiquant le football, arbitres engagés de la Super League à la Première Ligue ou sifflant en 2ème ligue-Inter, en M18, en M-16 et dans diverses autres rencontres nationales ou intercantionales, nous manquons cruellement de referees pour les niveaux régionaux et spécialement pour les rencontres de 2ème et 3ème ligue. Malgré la promotion de quelques arbitres, nous ne pouvons tout simplement plus répondre aux demandes. A plusieurs reprises ces dernières années, nous avons tiré la sonnette d'alarme concernant le fait que de fixer le 80% de vos matches le samedi en fin d'après-midi ne pourrait

probablement plus être possible à l'avenir, mais les clubs ne modifient que peu leur façon de faire. Dès lors, dans sa séance du 3 août 2021, le comité central a pris les décisions suivantes.

Trois rondes de championnat pour la 2<sup>ème</sup> ligue et 3 pour les groupes 1 et 2 de 3<sup>ème</sup> ligue seront bloquées à tour de rôle le samedi après-midi et en soirée. Lorsque les rondes seront bloquées, il n'y aura pas d'autres possibilité que de jouer le vendredi soir ou le dimanche, éventuellement le jeudi ou le lundi soir avec l'accord de l'adversaire. Ainsi, avec ces mesures, nous espérons pouvoir fournir les arbitres demandés pour les différentes rencontres. Nous demandons aux clubs concernés de jouer le jeu. Merci d'avance pour votre collaboration. Dans le cas contraire, le comité central de l'ANF fixera d'office la date et l'heure du match. Un communiqué a été établi à l'attention des clubs concernés.

Les modalités pour le prochain championnat, les directives de convocation, les directives pour les renvois des matches, vous sont aussi connues et sont à consulter sur notre site. Elles sont à respecter pour un bon déroulement du championnat.

### **Coupe Neuchâteloise**

La « Coupe Neuchâteloise » a aussi repris ses droits cette fois en semaine lors des 17 et 18 août dernier. Le règlement de la coupe neuchâteloise des actifs entré en vigueur le 1er août 2020 reste le même et n'a pas été modifié.

Du fait du Covid et d'un manque de places dans nos calendriers du 2<sup>ème</sup> tour, les coupes neuchâteloises de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ligue n'ont pas pu se terminer cette précédente saison. Aussi, elles reprendront leurs droits dans le courant de la saison 2021-2022. Un règlement a été édicté et mis sur notre site à la fin juillet 2020. Là aussi, prière de respecter le point 5 dudit règlement afin d'éviter de perdre vos matches par forfait.

La Coupe Neuchâteloise féminine se déroulera comme la saison passée, avec les 5 équipes féminine, soit 1 de 2<sup>ème</sup> ligue-inter, 1 de 3<sup>ème</sup> ligue et 3 de 4<sup>ème</sup> ligue.

Les finales de la BCN Cup juniors et des actifs et actives auront très probablement lieu à nouveau au stade de la Maladière, le week-end de Pentecôte 2022, soit 3 au 6 juin 2022. Les renseignements parviendront aux clubs en temps utile.

Au niveau de la Coupe de Suisse, c'est déjà malheureusement fini pour le FC La Chaux-de-Fonds. Opposé au FC Lugano et malgré une bonne prestation, Le FC La Chaux-de-Fonds s'est incliné sur le score de 1 – 7. C'est également terminé pour le FC Coffrane éliminé par le FC Buochs (1<sup>ère</sup> ligue) sur le score de 1 – 4. C'était Noël avant l'heure à Coffrane, tant les 4 buts de Buochs ont été des cadeaux de la défense du club du lieu. Concernant Neuchâtel-Xamax FCS, il s'est aisément qualifié à Lachen/Altendorf (2<sup>ème</sup> int) sur le score de 0 – 6. Il rencontrera le FC Lugano le 17 septembre 2021 à La Maladière.

Pour ce qui est de la Coupe Suisse des seniors 30+, Neuchâtel City FC a joué un tour préliminaire contre le FC Veyrier Sports 1, le samedi 28 août 2021 et a été éliminé sur le score de 2 - 4. Concernant le FC Pesieux-Comète, il rencontre le FC Münsingen demain à 1800 à Chantemerle. Bonne chance à Pesieux-Comète.

En coupe de Suisse féminine, le FC Le Parc (2<sup>ème</sup> int.) sera opposé au FC Vuisternens/Mézières, club de 1<sup>ère</sup> ligue féminine, ce jour à 2000 à La Chaux-de-Fonds. Bonnes chances à nos filles.

### **Changements libres en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ligue**

Uniquement pour le championnat. En coupe Neuchâteloise des actifs, seuls 5 changements sont autorisés et le joueur qui sort ne peut plus revenir en jeu.

Exception pour la coupe Neuchâteloise de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ligue = changement libre.

## **12. DISTINCTIONS - HONORARIAT**

C'est une tradition, et surtout un plaisir renouvelé d'honorer chaque année les personnes qui, durant de nombreuses années, se sont dépensées sans compter et ont marqué de leurs empreintes la vie de nos clubs et du football neuchâtelois.

### **Club**

- Le FC Les Brenets pour les 50 ans du club

### **Élection des membres d'honneur de l'ANF :**

- M. Hansi Gindraux, membre d'honneur
- M. Robert Loriol, membre d'honneur
- M. René Jeanneret, membre d'honneur
- M. Daniel Reymond, membre d'honneur
- M. Bernard Nguyen, membre d'honneur

Approbation unanime par acclamations et sincères félicitations pour ces élections !

### **Distinctions aux arbitres :**

<b>10 ans d'arbitrage</b>	<b>15 ans d'arbitrage</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Baverel Julien</li><li>- Christe Quentin</li><li>- Collaud Jonathan</li><li>- Morel Benoît</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Naegeli Sven (excusé)</li><li>- Tschudi Lionel (excusé)</li></ul>
<b>30 ans d'arbitrage</b>	<b>35 ans d'arbitre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Elias Milad</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reymond Daniel</li></ul>

Bravo et félicitations à ces arbitres souvent critiqués mais indispensables à la bonne marche de notre championnat.

## **13. REMISE DES DIPLÔMES**

Nous avons le plaisir de remettre les diplômes aux champions de la saison 2020/2021.

Le Palmarès de la saison 2020/2021 figure dans le rapport d'activités de la saison envoyé à tous les clubs avant l'Assemblée (plaquette ANF).

### **Championnat**

Pour la 2 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Coffrane I</b> , promu en 2 <sup>ème</sup> ligue interrégionale
Pour la 3 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Bevaix I</b> , champion régional, promu en 2 <sup>ème</sup> ligue <b>FC Saint-Blaise I</b> , champion de groupe, promu en 2 <sup>ème</sup> ligue
Pour la 4 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Le Communal Sport Le Locle I</b> , champion régional, promu en 3 <sup>ème</sup> ligue <b>FC Fleurier II</b> , champion de groupe, promu en 3 <sup>ème</sup> ligue <b>FC Kosova NE</b> , champion de groupe, promu en 3 <sup>ème</sup> ligue

Pour la 5 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC United Milvignes III</b> , champion régional
Pour la 3 <sup>ème</sup> ligue fém.	<b>FC Le Parc</b> , championne régionale, promue en 2 <sup>ème</sup> ligue interrégionale
Pour la 4 <sup>ème</sup> ligue fém.	<b>ASI Audax-Friul I</b> , championne régionale, promue en 3 <sup>ème</sup> ligue
Juniors A	<b>FCCF Floria</b>
Juniors B	<b>FC Hauterive I</b>
Juniors C	<b>FC Val-de-Ruz I</b>
Juniors FF19	<b>Team Béroche-Bevaix</b>
Juniors FF15	<b>Grpm VDT Fleurier FF15</b>

**Coupe Neuchâteloise :**

Actifs	<b>FC Coffrane I</b> , qualifié pour la Coupe Suisse 2021-2022.
4 <sup>ème</sup> ligue	Pas attribuée cette année
5 <sup>ème</sup> ligue	Pas attribuée cette année
Seniors 30+	<b>FC Peseux-Comète 30+</b>
Féminine	<b>FC Le Parc</b>
Juniors A	<b>ASI Audax-Friul</b>
Juniors B	<b>FC Hauterive I</b>
Juniors C	<b>ASI Audax-Friul I</b>
Juniors D	<b>Team Vallon St.-Imier I</b>
Juniors FF19	<b>Team Béroche-Bevaix</b>
Juniors FF15	<b>GRPM VDT Fleurier</b>

**Prix Fair-Play Fortunato Messina des juniors A, B C et football féminin FF19 et FF15**

Seront remis lors d'un match de Neuchâtel-Xamax FCS qui reste encore à déterminer.

## **Coupe Fair-Play ANF Actifs**

Pour cette demi-saison, il ne sera pas remis de challenge et de récompense financière. Toutefois, chaque équipe classée première de son groupe recevra un ballon de match. Pour cette année, les lauréats et lauréates sont les suivants :

Pour la 2 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC United Milvignes I</b>
Pour la 3 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Lignières I</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 1) <b>FC Val-de-Ruz I</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 2)
Pour la 4 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Les Ponts-de-Martel I</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 1) <b>FC Val-de-Ruz II</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 2) <b>FC Cressier Sport 2019</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 3)
Pour la 5 <sup>ème</sup> ligue	<b>FC Unine II</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 1) <b>FC Colombier III</b> (1 <sup>er</sup> du groupe 2)
Pour la 3 <sup>ème</sup> ligue féminine	<b>FC Le Parc</b>
Pour la 4 <sup>ème</sup> ligue féminine	<b>ASI Audax-Friul I</b>

Concernant le trophée Fair-Play Suva 2020-2021, il a été remporté comme lors de la saison 2018/2019 par le FC Escholzmatt-Marbach (IVF) avec un total de 0,305 points de pénalité par match. Treize vainqueurs régionaux seront primés.

Pour notre région, c'est le FC Val-de-Ruz qui s'est montré le plus Fair-Play et qui sera récompensé. Bravo.

Encore un grand BRAVO à toutes les équipes nominées pour le fair-play dont elles ont fait preuve durant cette dernière saison et nous pouvons que recommander aux équipes un grand fair-play sur nos terrains, afin que nous puissions récompenser un plus grand nombre d'équipes.

## **14. PROCHAINES ASSEMBLÉES**

<b>14.1</b>	2022	FC Béroche-Gorgier (100 <sup>ème</sup> )
<b>14.2</b>	2023	FC Etoile-Sporting (125 <sup>ème</sup> )
<b>14.3</b>	2024	FC La Sagne ou FC Saint-Blaise (75 <sup>ème</sup> ) – le FC La Sagne est élu par levé de cartes avec un résultat de 35 voix.
<b>14.4</b>	2025	ASI Audax-Friul (75 <sup>ème</sup> )

Les assemblées se tiendront le samedi matin et à la fin du mois d'août si possible – attention toutefois au week-end de la Braderie.

## **15. DIVERS**

La parole est donnée à Pascal Bégert pour une présentation sur la prévention des accidents et le Fair-Play sur les terrains de football ainsi que sur la nouvelle composition de la Commission féminine.

Communication de la commission des terrains concernant les terrains synthétiques :

- L'ASF demande aux clubs ou communes d'entretenir régulièrement les terrains synthétiques, soit l'arrosage (le soleil les abîme), le brossage des fibres et le remplacement des granulés. En général, un contrat d'entretien est proposé aux clubs ou aux communes par le fournisseur du terrain.
- De plus, tous les 4 ans, clubs ou communes doivent faire effectuer un test concernant la qualité du terrain par un organe spécialisé. Les fournisseurs de terrains seront à même de vous orienter. Une copie des résultats de ce test est à faire parvenir à l'ANF qui la transmettra ensuite à l'ASF.

Avis de recherche : Pour rappel, il nous manque encore et toujours de nouveaux arbitres pour permettre au convocateur d'en disposer assez pour les week-ends et ainsi d'éviter que ceux-ci doivent siffler plusieurs matches le même week-end.

Avant de lever cette 121<sup>ème</sup> assemblée des délégués, le président tient à remercier très sincèrement :

- Le FC Les Bois pour l'organisation de l'assemblée des délégués 2021.
- Les membres du comité central, pour l'engagement inlassable, la disponibilité et le travail fourni durant cette dernière saison 2020/2021, malgré cette nouvelle année de pandémie, ainsi que le chef technique Daniel De Martini et le secrétaire Stéphane Juvet, pour leur précieux et immense travail pour notre association.
- Tous les sponsors et les annonceurs de nos différentes brochures, plaquettes programmes des finales et de la Gazette.
- Les arbitres, pour le dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long de cette saison.
- La commission Loro-Sport de Neuchâtel, pour l'octroi de la subvention sans laquelle nous devrions revoir l'ensemble de nos objectifs et engagements. Merci à son président Pierre Cornu (qui quitte sa fonction et sera remplacé par M. André Duvillard) et à M. Richard Gigon pour le soutien apporté à notre association et à nos clubs pour l'octroi de la subvention lors de la séance de la commission Loro-Sport de Neuchâtel. Encore merci Pierre pour toutes ces années passées ensemble.
- les membres de toutes nos commissions, pour tout le travail effectué durant cette saison écoulée.

Il serait trop long de lister toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de la saison 2020/2021, mais ceux-ci figurent en page 10 et 11 de la plaquette dans le rapport du Président, un grand merci à eux.

Avant de passer à la nouvelle saison, le président et le comité central remercient l'immense travail des présidents des clubs ainsi que des membres de comité et des bénévoles qui effectuent bien souvent leur travail dans l'ombre. Sans toutes ces personnes, le football ne serait pas ce qu'il est dans notre région.

Nous leur souhaitons plein succès pour cette nouvelle saison 2021/2022 et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en faveur de notre sport, le football, afin que tout le monde puisse se retrouver autour de nos terrains dans la plus grande convivialité et dans le plus grand respect des autres acteurs, entraîneurs, arbitres, supporters, joueurs et dirigeants.

***Vive le football neuchâtelois !***

**Parole aux clubs :**

**1. Parole au FC Peseux-Comète par Pierre Gunthard :**

**Remarque :** La convocation de l'Assemblée mentionne que chaque club doit être représenté par un dirigeant au moins, en principe le président et référence est faite à l'article 28 des statuts de l'ANF. Toutefois, cet article ne mentionne pas la présence obligatoire d'un président mais que la représentation doit se faire par un membre du comité au minimum.

Réponse du Comité central : Effectivement, la remarque est justifiée. En réalité, bien que l'art. 28 des Statuts de l'ANF ne le mentionne pas, le Comité central aimerait voir le président du club à l'Assemblée ou au moins un membre pouvant engager le club et non pas n'importe quel membre qui n'a aucun pouvoir décisionnel pour le club. Cela sera modifié dans ce sens lors de la prochaine révision des statuts.

**Question :** Le manque d'arbitre donne-t-il lieu à des promotions « facilitées » pour les arbitres n'ayant pas forcément le niveau pour monter ? A contrario, les arbitres ne remplissant plus les critères sont-ils maintenus dans leur ligue à cause du manque d'arbitres ?

Réponse du Comité central : Effectivement, la question s'est posée de promouvoir des arbitres dans une ligue supérieure, ce sera fait mais avec parcimonie et avec des arbitres motivés. Les arbitres qui ne répondent pas aux attentes ne sont pas maintenus dans une ligue.

**Question :** Demande de précision concernant le match 141294 Le Locle I – ASI Audax I catégorie juniors D, premier groupe, un forfait a été prononcé, pour quelles raisons ?

Réponse du Comité central : Une équipe d'ASI Audax-Friul s'est vu infliger un forfait car le club a aligné deux joueurs non conformes dans la catégorie de juniors D (à savoir des joueurs de catégorie juniors E, 1<sup>ère</sup> année, 2012).

**2. Parole à Roland Guillod, président de la commission des terrains :**

**Question :** Comme on manque d'arbitres au sein de l'association, serait-il envisageable de supprimer les trios arbitraux en 2<sup>ème</sup> ligue ?

Réponse du Comité central : Même si la question ne provient pas d'un club, nous prenons note de celle-ci et y répondons comme suit. A l'heure actuelle, l'ANF ne peut pas décider de la mise en place de trios ou non en 2<sup>ème</sup> ligue régionale, c'est une décision qui doit être prise par la Ligue Amateur pour l'ensemble des associations régionales. Toutefois, le Comité central discutera de cette question lors d'une prochaine rencontre des associations régionales.

**3. Parole au FC Les Bois :**

**Question :** Championnat 30+, il n'y a que 3 équipes au lieu des 30 annoncées. Le premier tour est très léger, on aimerait savoir s'il y aura plus d'équipes pour le deuxième tour ?

Réponse du Comité central : Le championnat officiel commence uniquement à partir du 2<sup>ème</sup> tour car pour l'instant un championnat sauvage continue au 1<sup>er</sup> tour et nous avons accepté de démarrer au 2<sup>ème</sup> tour pour ne pas jouer en parallèle les deux « championnats ». C'est dommage qu'on se retrouve à 3 équipes mais l'idée est que ça démarre au 2<sup>ème</sup> tour, normalement avec une trentaine d'équipes. Le championnat Seniors +30 démarre, patience.

**15. CONTRE APPEL :**

- Neuchâtel Xamax 1912 SA

*Le club précité n'est pas présent à la fin de l'Assemblée.*

***L'assemblée est levée à 12h05***